

Séance du Grand Conseil

Mardi 3 mai 2016

de 14 h.00 à 17 h.00

Procès-Verbal

OA = objet adopté sans modification

OA+M = objet adopté avec modification

RET = objet retiré

REF = objet refusé

REF-EM = objet refusé à l'entrée en matière

TRAITE = objet traité

RENV-T = objet renvoyé par manque de temps

RENV-C = objet renvoyé pour complément d'information

RENV-SD = objet renvoyé suite débat

RENV-COM = objet renvoyé en commission

RENV-CE = objet renvoyé au Conseil d'Etat

Dépôt questions orales jusqu'à 16h30

Décision	N°		Dépt.	Rapporteurs maj. + min.	Date de renvoi
	1.	<p>Communications</p> <p>Mme la Présidente annonce le résultat du match de foot opposant le FC Grand Conseil à la Fondation SportSmile, samedi dernier à Etoy: 4-7. Elle lit la lettre de démission de M. Claude-Emmanuel Dubey, juge au Tribunal neutre. Elle informe le plénum de l'annulation de la séance du GC du mardi 17 mai en raison d'un manque d'objets à mettre à l'ordre du jour.</p>			
	2.	<p>Dépôts</p> <p>Interpellations: Julien Eggenberger, Jean-François Thuillard, Eric Züger, Philippe Vuillemin, Martial de Montmollin, Alain Bovay Postulats: Sylvie Podio, Anne Papilloud, Simple questions: Alexandre Rydlo, Alexandre Rydlo</p>			
OA	3.	<p>(GC 192) Rapport du Bureau du Grand Conseil et prestation de serment de M. François Clément, nouveau député</p> <p>Les conclusions du rapport du Bureau sont adoptées. Il est procédé à l'assermentation du nouveau député.</p>	GC	Devaud G.	
RENV-CE	4.	<p>(16_INT_500) Interpellation Valérie Induni et consorts - Panama Papers, après les réactions, l'action ? (Développement)</p>			
RENV-CE	5.	<p>(16_INT_501) Interpellation Lena Lio - Les bibliothèques peuvent-elles se passer des auteurs de livres ? (Développement)</p>			

Séance du Grand Conseil

Mardi 3 mai 2016

de 14 h.00 à 17 h.00

Procès-Verbal

OA = objet adopté sans modification

OA+M = objet adopté avec modification

RET = objet retiré

REF = objet refusé

REF-EM = objet refusé à l'entrée en matière

TRAITE = objet traité

RENV-T = objet renvoyé par manque de temps

RENV-C = objet renvoyé pour complément d'information

RENV-SD = objet renvoyé suite débat

RENV-COM = objet renvoyé en commission

RENV-CE = objet renvoyé au Conseil d'Etat

Décision	N°		Dépt.	Rapporteurs maj. + min.	Date de renvoi
OA+M	6.	<p>(168) Exposé des motifs complémentaire et Projets de lois</p> <ul style="list-style-type: none"> - sur la préservation du parc locatif vaudois (LPPL) - modifiant la loi du 6 mai 2006 sur l'énergie et Rapports du Conseil d'Etat au Grand Conseil - sur le postulat Jean-Michel Dolivo et consorts "pour renforcer les droits des locataires dans la loi concernant la démolition, la transformation et la rénovation de maisons d'habitation ainsi que l'utilisation de logements à d'autres fins que l'habitation (LDTR)" (09_POS_156) - sur le postulat Frédéric Borloz "Logement : pour le bien des locataires et des propriétaires, dépassons le statut quo !" (09_POS_157) (2ème débat) <p>(2ème débat) : LPPL : art. 1 à 30 acceptés sans discussion. Art. 31, amdt Haldy (suppression art. 31 à 36) refusé par 57 oui, 72 non et 4 abstentions. Au vote nominal, le précédent résultat est confirmé par 57 oui, 73 non et 4 abstentions. Art. 31, al. 3, amdt Bezençon accepté par 81 oui, 51 non et 5 abstentions ; amdt Genton refusé par 67 oui, 69 non et 2 abstentions. Au vote nominal, le précédent résultat est confirmé par 69 oui, 70 non et 2 abstentions. Art. 31 amendé accepté par 75 oui, 57 non et 5 abstentions. Art. 32 à 40 acceptés sans discussion. Fin du 2ème débat. Une demande de 3ème débat immédiat (majorité des ¾ requise) est refusée par 81 oui, 48 non et 2 abstentions. Loi sur l'énergie : art. 39 accepté. Fin du 2ème débat. En vote final, le projet de loi est accepté par 85 oui, 17 non et 14 abstentions.</p>	DIS.	Buffat M.O. (Majorité), Dolivo J.M. (Minorité)	

Procès-Verbal

OA = objet adopté sans modification

OA+M = objet adopté avec modification

RET = objet retiré

REF = objet refusé

REF-EM = objet refusé à l'entrée en matière

TRAITE = objet traité

RENV-T = objet renvoyé par manque de temps

RENV-C = objet renvoyé pour complément d'information

RENV-SD = objet renvoyé suite débat

RENV-COM = objet renvoyé en commission

RENV-CE = objet renvoyé au Conseil d'Etat

Décision	N°		Dépt.	Rapporteurs maj. + min.	Date de renvoi
OA	7.	<p>(169) Préavis du CE au GC sur l'initiative populaire cantonale "Stop à la pénurie de logements" et Projet de loi modifiant la loi sur le logement du 9 septembre 1975 et EMPD ordonnant la convocation du corps électoral pour se prononcer sur l'initiative populaire cantonale "Stop à la pénurie de logements" et les projets de lois modifiant la loi sur l'aménagement du territoire et la loi sur le logement (contre-projet du Conseil d'Etat) et Rapports du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur la motion Jérôme Christen et consorts transformée en postulat en faveur de l'introduction d'un droit de préemption permettant de faciliter la politique foncière des collectivités publiques (12_POS_005), les postulats Marc-Olivier Buffat et consorts pour la création de zones d'habitation à loyers modérés (11_POS_261) - Christa Calpini et consorts au nom du groupe radical (11_POS_273) - Terrains constructibles thésaurisés : des mesures incitatives pas coercitives (2ème débat)</p> <p>(2ème débat) : article premier : art. 1 accepté. Art. 2, amdt Dolivo refusé par 21 oui, 74 non et 32 abstentions. Art. 3 accepté. Fin du 2ème débat. En vote final, le projet de décret est accepté par 108 oui, 6 non et 9 abstentions. Les conclusions du rapport de la commission sur le rapport du CE sur la motion Christen (acceptation du rapport) sont acceptées à l'unanimité. Les conclusions du rapport de la commission sur le rapport du CE sur le postulat Buffat (acceptation du rapport) sont acceptées à l'unanimité. Les conclusions du rapport de la commission sur le rapport du CE sur le postulat Calpini (acceptation du rapport) sont acceptées à l'unanimité.</p>	DIS.	Buffat M.O. (Majorité), Dolivo J.M. (Minorité)	
OA	8.	<p>(229) Exposé des motifs et projet de décret pour la constitution de droits distincts et permanents de superficie (DDP) en faveur de la Société vaudoise pour la création de logements à loyers modérés (SVLM) (2ème débat)</p> <p>(2ème débat) : art. 1 accepté. Art. 2 accepté. Art. 3 accepté. Art. 4 accepté. Art. 5 accepté. Art. 6 accepté. Fin du 2ème débat. En vote final, le projet de décret est accepté par 109 oui, 1 non et 6 abstentions.</p>	DIS.	Luisier Brodard C.	

Séance du Grand Conseil

Mardi 3 mai 2016

de 14 h.00 à 17 h.00

Procès-Verbal

OA = objet adopté sans modification

OA+M = objet adopté avec modification

RET = objet retiré

REF = objet refusé

REF-EM = objet refusé à l'entrée en matière

TRAITE = objet traité

RENV-T = objet renvoyé par manque de temps

RENV-C = objet renvoyé pour complément d'information

RENV-SD = objet renvoyé suite débat

RENV-COM = objet renvoyé en commission

RENV-CE = objet renvoyé au Conseil d'Etat

Décision	N°		Dépt.	Rapporteurs maj. + min.	Date de renvoi
RENV-CE	9.	(16_POS_169) Postulat Julien Cuérel et consorts - De la transparence pour les contribuables (Développement et demande de prise en considération immédiate) La prise en considération immédiate (oui), est opposée à une demande de renvoi en commission (non) : la prise en considération immédiate est préférée par 61 oui, 39 non et 13 abstentions. Au vote pour elle-même, la prise en considération immédiate et le renvoi au CE de la motion est accepté à une très large majorité.			
RENV-CE	10.	(16_RES_032) Résolution Fabienne Freymond Cantone et consorts - Résolution du Grand Conseil vaudois au Conseil fédéral : Pour la sauvegarde de la recherche agronomique suisse (Développement et mise en discussion) Soutenue par au moins vingt députés, la résolution Freymond Cantone, formulant un vœu, est mise en discussion. Au vote, elle est acceptée par 117 oui. Elle est ainsi transmise au CE qui a trois mois pour informer le GC de la suite qui lui sera donnée.			
RENV-CE	11.	(15_POS_154) Postulat Michel Miéville et consorts - "Food Truck", quel statut pour ces restaurants sur roulettes ? Les conclusions du rapport de la commission (prise en considération du postulat et son renvoi au CE) sont acceptées à une très large majorité.	DECS, DTE	Attinger Doepper C.	
REF	12.	(15_PET_043) Pétition en faveur de Hesat Shabani Une motion d'ordre demandant un retour de l'objet en commission n'est pas soutenue par 20 députés. Un huis clos demandé par la présidente de la commission est acceptée par 109 oui, 10 non et 4 abstentions. Au vote, les conclusions du rapport de la commission (classement de la pétition) sont acceptées par 76 oui, 22 non et 34 abstentions.	DECS	Hurni V.	
TRAITE	13.	(16_INT_466) Réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation Pierre-Yves Rapaz - Dans quelles communes l'EVAM envisage-t-il d'ouvrir des centres de requérants ?	DECS.		

Séance du Grand Conseil

Mardi 3 mai 2016

de 14 h.00 à 17 h.00

Procès-Verbal

OA = objet adopté sans modification

OA+M = objet adopté avec modification

RET = objet retiré

REF = objet refusé

REF-EM = objet refusé à l'entrée en matière

TRAITE = objet traité

RENV-T = objet renvoyé par manque de temps

RENV-C = objet renvoyé pour complément d'information

RENV-SD = objet renvoyé suite débat

RENV-COM = objet renvoyé en commission

RENV-CE = objet renvoyé au Conseil d'Etat

Décision	N°		Dépt.	Rapporteurs maj. + min.	Date de renvoi
OA+M	14.	(266) Exposé des motifs et projets de lois modifiant - la loi du 17 novembre 1975 sur la police cantonale (LPol) - la loi du 27 mars 2007 sur les préfets et les préfectures (Lpréf) - la loi du 12 novembre 2001 sur le personnel de l'Etat de Vaud (LPers) - la loi du 12 décembre 1979 d'organisation judiciaire (LOJV) et Projet de décret abrogeant la loi du 4 septembre 1933 sur la durée des fonctions publiques cantonales (LDur) (1er débat) (1er débat) : entrée en matière globale sur les 5 objets acceptée à l'unanimité. LPol : art. 8 accepté. Art. 18d accepté. Fin du 1er débat Lpréf : art. 10 accepté. Fin du 1er débat. LPers : art. 20a, al. 2 et 3 (nouveau), amdt com accepté. Art. 20a amendé accepté . Art. 55, al. 2, amdt com accepté . Art. 55 amendé accepté. Fin du 1er débat. LOJV : art. 48 accepté . Fin du 1er débat. Décret : art. premier accepté. Fin du 1er débat. Une demande de 2ème débat immédiat (majorité des ¾ requise) est refusée par 65 oui, 32 non et 11 abstentions.	DIRH.	Thalmann M.	
TRAITE	15.	(15_INT_440) Réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation Raphaël Mahaim - Maîtrise de classe au secondaire	DFJC.		
RENV-T	16.	(GC 183) Rapport annuel 2015 de la Commission interparlementaire de contrôle HES-SO (CIP HES-SO)	GC	Maillefer D.O.	10/05/2016
RENV-T	17.	(GC 185) Rapport d'activité 2015 de la Commission interparlementaire de contrôle du Gymnase intercantonal de la Broye (CIP-GYB)	GC	Rey-Marion A.	10/05/2016
RENV-T	18.	(GC 186) Rapport annuel 2015 de la Commission interparlementaire de contrôle de la Convention scolaire romande (CIP CSR)	GC	Despot F.	10/05/2016
RENV-T	19.	(GC 184) Rapport annuel 2015 de la Commission interparlementaire de contrôle de l'Hôpital intercantonal de la Broye, Vaud-Fribourg	GC	Ruch D.	10/05/2016
RENV-T	20.	(GC 188) Rapport annuel 2015 de la Commission interparlementaire de contrôle de l'Hôpital Riviera-Chablais, Vaud-Valais	GC	Vuillemin P.	10/05/2016

Séance du Grand Conseil

Mardi 3 mai 2016

de 14 h.00 à 17 h.00

Procès-Verbal

OA = objet adopté sans modification

OA+M = objet adopté avec modification

RET = objet retiré

REF = objet refusé

REF-EM = objet refusé à l'entrée en matière

TRAITE = objet traité

RENV-T = objet renvoyé par manque de temps

RENV-C = objet renvoyé pour complément d'information

RENV-SD = objet renvoyé suite débat

RENV-COM = objet renvoyé en commission

RENV-CE = objet renvoyé au Conseil d'Etat

Décision	N°		Dépt.	Rapporteurs maj. + min.	Date de renvoi
RENV-T	21.	(GC 187) Rapport annuel 2015 de la Commission interparlementaire de contrôle de l'Autorité de surveillance LPP et des fondations de la Suisse occidentale	GC	Chevalley C.	10/05/2016

Le (La) président-e :

Le (La) secrétaire :